

Image not found or type unknown



question sur les honoraires d' avocat

Par **lefort**, le **10/10/2009** à **15:55**

bonjour,

je voudrai un renseignement car la garde de mes enfants a été fixé chez le père, j' ai donc pris un avocat pour en obtenir la garde, aucun devis ni accord n' a été signé, je n' ai pas droit à l' aide juridictionnel et je viens de recevoir une facture d' honoraires de 598 euros. Est ce qu' une de mes assurance peut couvrir les frais ou une partie de cette facture?